

Envoyé en préfecture le 29/07/2025

Reçu en préfecture le 29/07/2025

Publié le 29/07/2025

ID : 041-244100780-20250729-PV0625-AR

The logo for Sologne des Étangs, featuring a stylized brown and orange structure resembling a boat or a traditional building, set against a white background with green and blue geometric shapes.

Sologne des Étangs

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES-VERBAL

Mercredi 9 juillet 2025

19h00

Salle de réunion

Domaine de Villemorant

Table des matières

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MAI 2025	3
2) DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	3
a) Intervention de Monsieur Alexandre Besnard pour EDF Solutions solaires, en vue de l'implantation de panneaux solaires sur Ecoparc	3
b) Avis sur le PLUI de la Communauté de communes des Portes de Sologne.....	4
3) TRANSFERT EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	4
4) BUDGET - FINANCES	5
a) Autorisation de la Présidente pour émettre un titre de recettes relatif à la coupe de Bois d'Ecoparc	5
b) Refacturation aux communes de la Prestation du GIP Recia.....	5
5) TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES	7

APPEL

Membres en exercice : 27 conseillers + 2 suppléants

Présents :

Dominique GARDY, Jean-Pierre GUEMON, Agnès THIBAUT, Jean-Pierre AMOUREUX, Philippe AGULHON, Pascal LIEUVE, Eric MORAND, Guillaume GIOT, Joëlle ANDREOLETTI, Grégory LUNEAU, Marielle LELAIT, Christian LEONARD, Alain CHAUVET, Christine JAVARY, Daniel BORYSKO, François d'ESPINAY-SAINTE LUC, Nicolas DEGUINE, Martine RUET, Hubert CHEVALLIER, Dominique HERPIN, Daniel LOMBARDI.

Excusés : Eric FASSOT, Hubert AZEMARD, Olivier BRUNETAUD

Excusés ayant donné pouvoir :

Michel BUFFET donne pouvoir à Eric MORAND, Evelyne FOUCHER donne pouvoir à Dominique GARDY, Laurence LASSUS donne pouvoir à Jean-Pierre GUEMON.

Nombre de membres présents : 21

Suffrages exprimés : 24

Désignation d'un secrétaire de séance : Pascal LIEUVE

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MAI 2025

DELIBERATION

Le procès-verbal de la séance du 21 mai est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2) DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

a) Intervention de Monsieur Alexandre Besnard pour EDF Solutions solaires, en vue de l'implantation de panneaux solaires sur Ecoparc

DELIBERATION

A l'issue des discussions qui se sont tenues lors de la dernière séance du conseil communautaire du 21 mai et des interrogations laissées en suspens, il a été demandé à M. Besnard d'intervenir en assemblée plénière pour expliquer à nouveau le projet d'implantation de panneaux solaires sur une partie de la plateforme de stockage située Allée des chênes à Ecoparc.

Il est demandé de démontrer l'économie réelle de consommation d'électricité dans l'implantation de panneaux solaires sur Ecoparc.

D'autres projets ont-ils pu aboutir, permettant d'avoir assez de recul sur les résultats d'un tel investissement ?

D. Gardy :

Un retour sur investissement sur 9 ans n'est pas crédible. Un business plan, par définition est faux. Les prix présentés ici sont-ils garantis en Euro actuel ou avec un indice d'évolution ?

Alexandre Besnard : *les prix sont vendus à taux fixe avec légère inflation chaque année.*

Enedis fournit les tarifs à un instant T0, puis ils ont 18 mois pour faire l'installation. C'est le tarif en vigueur qui déterminera le taux de l'€ pendant la durée du projet.

Dominique Gardy : *oui, mais l'assurance va augmenter. S'il y a bris de glace, les assurances ne les remboursent pas. Les catastrophes naturelles ne sont pas comprises par les assureurs.*

A Besnard : *Sur tous les chiffres, l'inflation comprise de 2,9% par an.*

Un des premiers risques que voit D. Gardy c'est celui des catastrophes naturelles qui sont de plus en plus fréquentes avec le changement climatique. Sur 78 panneaux cassés, s'il y a interruption d'exploitation : assurer un déficit d'exploitation coûte plus cher que l'assurance elle-même.

Ce qui est présenté ici est la seule assurance Responsabilité civile.

Grégory Luneau : *l'enjeu porte sur environ 7 000 € de gain à l'année.*

Philippe Agulhon : *avec un amortissement sur 9 ans, si tout se passe bien. Donc on commence à avoir un gain réel au bout de 10 ans ?*

Christian Léonard : sur le principe, on fait un bénéfice, mais il ne faut pas qu'intervienne un bris de glace pendant les 9 premières années.

Il serait intéressant de savoir comment ça se passe si d'autres collectivités ont installé des panneaux solaires, sur le tennis couvert de Dhuiçon.

Se renseigner sur le coût de l'assurance en cas de perte de production.

Quid des aides de l'Etat : M. Besnard a précisé que la durée de ces subventions n'est pas certaine.

A l'issue de ces échanges, le Conseil sursoit à la prochaine séance en attendant d'avoir des renseignements sur les assurances.

b) Avis sur le PLUI de la Communauté de communes des Portes de Sologne

DELIBERATION

En date du 1^{er} juillet 2025, le dossier de téléchargement du PLUI des Portes de Sologne a été transmis à l'ensemble des membres du conseil communautaire.

L'avis du conseil communautaire de la Sologne des Etangs est sollicité au titre des Personnes publiques associées, car la CCSE est limitrophe du territoire des Portes de Sologne par les communes d'Yvoy-le-Marron et Villeny.

Avis favorable à l'unanimité.

3) TRANSFERT EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Agnès explique qu'à la réunion du COPIL, étaient présents l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), le CD41, les BE, mais pas La Marolle, La Ferté Beauharnais, ni Dhuiçon.

L'AELB pense qu'il faudra porter une réflexion pluriannuelle d'investissement menée par la CC, pour que les communes puissent continuer de bénéficier d'une subvention de l'AELB.

A la sortie du COPIL, il est apparu opportun que la CC délibère en septembre pour obtenir une majorité simple dans un sens ou dans l'autre.

Si la majorité simple est favorable pour le transfert, les Conseils municipaux devront se prononcer pour obtenir une majorité qualifiée à l'échelle intercommunale.

Guillaume GIOT : Si un plan pluriannuel d'investissement n'est pas réfléchi et hiérarchisé à l'échelle supra communale et mis à jour, l'AELB risque de ne plus financer les communes.

Agnès précise qu'une autre option peut se présenter : si la majorité qualifiée n'est pas obtenue, les communes qui le souhaitent pourront se fédérer en syndicat. Celles qui se seront regroupées, pourront bénéficier de subventions pour leurs investissements.

Agnès pense que c'est dommage de raisonner sur un territoire restreint quand cette réflexion peut être portée à l'échelle intercommunale.

Certains maires s'inquiètent de savoir si la CC aura les moyens d'assurer ce type de compétence. Agnès rappelle que l'eau doit payer l'eau. Le budget rattaché à cette compétence doit être à autonomie financière (création d'une régie afférente).

Agnès rappelle que trois études sont en cours (LFB, Villeny, LMS) ce qui ne permet à l'heure actuelle, de n'avoir que des estimations pour l'avenir, et la priorisation des projets reste plus difficile.

Au niveau de ces 3 communes, pourront apparaître des projets prioritaires qu'on ne peut pas connaître aujourd'hui.

Maintenant, les échéances font que s'il y a transfert, celui-ci se ferait au 1^{er} janvier 2027.

A compter du renouvellement de mars 2026, tout devra être réexpliqué. Il est donc nécessaire de prendre une décision avant le renouvellement du conseil communautaire, pour éviter de perdre encore plus de temps.

D. Gardy : quelle est la capacité de la CC pour porter ce budget, même s'il est annexe ?

Ce qui serait intéressant de voir avec le cabinet d'étude : quand on regarde l'ensemble des besoins des communes, c'est le montant global à porter annuellement par la CC.

Dans le cas où une commune a le prix le plus bas de l'eau et qui va devoir le tripler ou le quadrupler en 10 ans, quels arguments peut-elle apporter pour adhérer à donner un avis favorable au transfert.

Agnès rappelle que tous ces éléments ont déjà été présentés durant les COPIL, dans les différentes présentations faites par Collectivités Conseils.

L'argumentation :

- *si vous restez seuls, les coûts seront encore plus lourds à porter,*
- *l'AELEB est en train de faire la chasse à l'eau pas chère en implantant notamment des redevances sur la performance des installations. Ce qui signifie qu'irréremédiablement, l'eau sera amenée à augmenter.*

D. Gardy précise que les écarts de prix entre les communes sont très importants.

Agnès rappelle que lorsque l'EPCI est passé en TPU, les écarts entre communes étaient également très importants avant d'être lissés en une dizaine d'années.

Philippe Agulhon : l'exercice de lissage a été fait en intégrant le prix de l'abonnement.

D. Gardy : la seconde alternative serait de créer un syndicat intercommunal. Quel argument peut-on apporter aux habitants, pour expliquer les trois solutions (transfert à l'EPCI, transfert à un syndicat ou pas de transfert).

Agnès : attention, la création d'un syndicat engendre aussi des charges supplémentaires de gestion administrative et technique. Quel est le mieux si on transfert directement à la comcom ?

Suite à ces débats, les communes ont l'été pour réfléchir et ce point sera à nouveau mis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire du 24 septembre.

4) BUDGET - FINANCES

a) Autorisation de la Présidente pour émettre un titre de recettes relatif à la coupe de Bois d'Ecoparc

INFORMATION

En prévision de la perception relative au rachat du bois, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser la Présidente à percevoir, au nom de la Communauté de communes, la somme de 3 272 €.

Le Conseil prend acte.

b) Refacturation aux communes de la Prestation du GIP Recia

DELIBERATION

Dans le cadre des conventions E-Administration et DPO signées avec le GIP RECLA depuis 2019, il est convenu que la Communauté de communes porte un groupement mutualisé, bénéficiant à l'ensemble des communes de notre EPCI.

La notification des contributions respectives s'établit tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Nom de la collectivité	Nb d'habitants	Adhésion 2024	Contribution au socle de base E Administration Année 2024	Contribution au socle de base E Administration Année 2024 - A refacturer aux communes	Contribution DPO de base Année 2024	Contribution DPO à refacturer avec -10% - Année 2024	Total à refacturer aux communes pour 2024
CC	12	200	4 260,00 €	3 834,00 €	2 500,00 €	2 250,00 €	6 284,00 €
La Ferté Beauhamais	515		400,00 €	360,00 €	750,00 €	675,00 €	1 035,00 €
La Marolle en Sologne	410		312,00 €	280,80 €	500,00 €	450,00 €	730,80 €
Dhuizon	1248		800,00 €	720,00 €	1 500,00 €	1 350,00 €	2 070,00 €
Millancay	761		400,00 €	360,00 €	750,00 €	675,00 €	1 035,00 €
Montrieux en sologne	671		400,00 €	360,00 €	750,00 €	675,00 €	1 035,00 €
Saint Viâtre	1261		800,00 €	720,00 €	1 500,00 €	1 350,00 €	2 070,00 €
Veilleins	157		312,00 €	280,80 €	500,00 €	450,00 €	730,80 €
Vernou en sologne	613		400,00 €	360,00 €	750,00 €	675,00 €	1 035,00 €
Villeny	486		312,00 €	280,80 €	500,00 €	450,00 €	730,80 €
Yvoy le Marron	624		400,00 €	360,00 €	750,00 €	675,00 €	1 035,00 €
Neung sur Beuvron	1222		800,00 €	720,00 €	1 500,00 €	1 350,00 €	2 070,00 €
Marcilly en gault	743		400,00 €	360,00 €	750,00 €	675,00 €	1 035,00 €
TOTAL AVEC CC		200,00 €	9 996,00 €	8 996,40 €	13 000,00 €	11 700,00 €	20 896,40 €

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette répartition et la refacturation à chacune des communes du montant de participation qui leur revient.

Approbation à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

5) TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Agnès fait un point de retour sur le déroulé de la CDPENAF où elle a présenté le PLUI en présence du Bureau d'études.

Un sujet portant sur les STECAL a révélé que le BE n'a pas bien expliqué le principe des STECAL. Les STECAL ont été déposés comme s'il s'agissait de permis de construire.

François d'ESL explique que le détail des STECAL n'a pas été vu de manière collégiale. Chaque maire a été consulté pour sa commune, mais ce type de projet doit être vu ensemble (en COPIL PLUI).

Philippe Agulhon – point sur les compétences eau et assainissement : a envoyé un SMS au sénateur Bernard Pillefer, qui lui affirme que les Agences de l'eau font de la résistance, mais ne pourront pas s'opposer longtemps aux décisions de non transfert des compétences par les communes au EPCI.

Calendrier communautaire

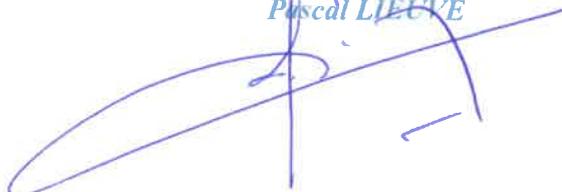
Calendrier des assemblées pour le second semestre 2025

Assemblées	dates	heures
conseils communautaires	mercredi 24 septembre 2025	19h
	mercredi 12 novembre 2025	
	mercredi 17 décembre 2025	
conférences des maires	mardi 1 juillet 2025	18h
	mardi 16 septembre 2025	
	mardi 4 novembre 2025	
	mardi 9 décembre 2025	
Bureaux	29/8/25 ou 5/9/25 (selon besoins)	9h
	vendredi 12 septembre 2025	
	vendredi 3 octobre 2025	
	vendredi 17 octobre 2025	
	vendredi 31 octobre 2025	
	21/11/25 (selon besoins)	
	vendredi 5 décembre 2025	

Séance close à 20h.

Lu et approuvé, le 10 juillet 2025

*Le secrétaire de séance
Pascal LIEUVE*



*La Présidente,
Agnès THIBault*

